

FICHE TECHNIQUE PLA ECO

<u>Révision : 1.0</u>	<u>Identifiant du document :</u>
<u>Date de révision : 03/11/2020</u>	<u>Date de publication : 03/11/2020</u>

Description du produit :

Le PLA Eco d'Arianeplast est l'un de nos produits biodégradables. Il s'agit essentiellement d'un composé biodégradable éco et une quantité d'acide polylactique (PLA). En raison d'une résistance mécanique exceptionnelle le PLA Eco d'Arianeplast offre un excellent rendu mat afin d'évaluer le potentiel nécessaire pour les applications de fil comme les T-shirts sacs, sacs de déchets organiques, etc. Le PLA Eco d'Arianeplast ne contient pas d'additif.

PLA Eco d'Arianeplast présente les caractéristiques suivantes :

- Haute résistance à la fusion
- Bonne thermo stabilité jusqu'à 230 °C
- Excellente adhérence des couches
- Bonnes propriétés mécaniques
- Réduction possible à 10 µm, épaisseurs typiques : 20 -120 µm
- Peu de warping
- Résistance à l'humidité
- Belle couleur mat
- Disponible en 12 coloris

Arianeplast éco présente une excellente compatibilité avec une large gamme d'imprimante 3D. Il est toujours recommandé de procéder à des essais afin d'évaluer la qualité du produit final. Des informations détaillées concernant nos mélanges maîtres PLA Eco seront envoyées sur demande. Selon notre expérience, le préséchage du PLA Eco d'Arianeplast n'est pas nécessaire.



Certification de la compostabilité et Biodégradabilité :

PLA Eco d'Arianeplast est un composé biodégradable et compostable.

Certificats disponibles :

<u>Certification du composant</u>	<u>DIN Certco</u>	<u>Vincotte</u>		<u>BPI</u>
<u>Norme / Certification du schéma</u>	EN 13432	OK Composant (EN 13432)	OK Composant principal	ASTM D 6400
<u>Numéro de Certification</u>	7W0188	O12-1010-D	O13-1093-C	J-00114714

Formulaire fourni et stockage :

Le PLA Eco d'Arianeplast est fourni sous forme de bobine de 1kg. La température pendant le transport et le stockage ne doit pas dépasser les 60 °C. La durée de stockage des sacs non ouverts ne peut dépasser 12 mois et doivent être conservé à température ambiante (23 °C).

Contrôle qualité :

Le PLA Eco d'Arianeplast est produit en tant que matériaux standard dans le cadre d'une production continue selon la norme DIN EN ISO 9001 : 2008. Le volume de la masse fondue taux, MVR, à 190 °C, 5 kg, selon la norme ISO 1133 a été défini comme paramètre spécifié pour le contrôle de la qualité. Un certificat peut être fourni avec chaque numéro de lot sur demande. Les filaments PLA Eco d'ArianePlast doivent être pré-séché (6 heures à 70 °C) avant la mesure MVR afin d'obtenir des valeurs précises. D'autres données figurant dans notre littérature sont des valeurs typiques, qui ne font pas partie de notre spécification de produit par notre société Arianeplast.

Utilisations :

Le PLA Eco d'Arianeplast a été développé pour la conversion en fils souples. Compte tenu des nombreux facteurs qui influencent la fonctionnalité et la durée de conservation des fils PLA Eco et des articles finis fabriqués, les paramètres de production doivent être testés par les transformateurs avant l'utilisation. En outre, des essais sur les terrains suffisants sont nécessaires pour garantir la bonne fonctionnalité des articles fabriqués à partir du PLA Eco d'Arianeplast.

Propriétés typiques des matériaux de base d'Arianeplast :

Propriété	Unité	Méthode de test	PLA Eco
Densité de masse	g/cm ³	ISO 1183	1.36-1.40
Densité	Kg/m ³	DIN EN ISO 60	800
Melt flow rate	MI/10 min	ISO 1133	5.0-11.0
Melting Points	°C	DSC	110-120
	°C	DSC	140-155

Propriétés typiques de Blown Film, 25 µm :

Propriété	Unité	Méthode de test	PLA Eco
Module de traction MD/TD	MPa	ISO 527	260/130
Résistance à la traction MD/TD	MPa	ISO 527	25/25
Allongement ultime	%	ISO 527	480/570
Dart Drop	g	ASTM D 1709-04 Méthode A	250
Longue résistance	mN	DIN EN ISO 6383-2	1600/1300

Les informations présentées dans ce document sont basées sur notre connaissances et expérience. Compte tenu des nombreux facteurs qui peuvent affecter traitement et de l'application, ces données ne dispensent pas les sous-traitants la responsabilité d'effectuer leurs propres tests et expériences ; ni impliquent-elles une assurance juridiquement contraignante pour un but particulier. Il est de la responsabilité de ceux à qui nous fournissons nos produits veiller à ce que les droits de propriété et les lois et législations existantes observés.